

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	28.01.2014	10:45	14.304	DFS	
	Annule et remplace				

Auteur(s): Walter Willener

Titre: Après la BNS, la BCN

Contenu:

La banque cantonale neuchâteloise (BCN) s'est annoncée en catégorie 2 en ce qui concerne les avoirs américains.

Elle reconnaît ainsi avoir violé le droit américain. Elle risque donc de devoir payer une amende salée, ce qui pourrait diminuer son bénéfice pour 2014 ou les années suivantes. Au budget 2014, il est prévu une recette de 16,8 millions de francs au titre de bénéfice reversé à l'État.

Le Conseil d'État est-il informé de cette situation et dispose-t-il de garanties de la BCN que les montants prévus seront bien versés à l'État en 2014 et les années suivantes?

Réponse écrite demandée: oui ☐ non ☒

Réponse écrite demandée: oui ☐ non ☒

Réponse écrite demandée: oui ☐ non ☒

[illegible]

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER